

fournir des conseils juridiques à l'OEA);

- les Conférences sectorielles (questions techniques, p. ex. télécommunications);
- les organisations et les institutions spécialisées (concernant notamment la santé, l'agriculture, les femmes, les enfants, les narcotiques)

II. POURQUOI LE CANADA A-T-IL ADHÉRÉ À L'OEA?

Le Canada a été un observateur permanent de 1972 à 1990. Notre décision de devenir membre à part entière de l'OEA s'inscrit dans le cadre de la Stratégie à long terme à l'égard de l'Amérique latine, approuvée par le Cabinet en octobre 1989. La Stratégie consistait en un vaste éventail de mesures particulières devant permettre au Canada de contribuer et de prendre avantage des transformations



économiques et politiques dans les Amériques. Le Canada est devenu le 33^e membre le 8 janvier 1990, geste accueilli avec enthousiasme par les membres de l'OEA, qui ont vu là la preuve d'un nouvel engagement du Canada envers l'hémisphère occidental. À Ottawa, le Comité permanent de la Chambre des communes sur les affaires extérieures et le commerce international a vivement incité le Canada à devenir un membre actif, autonome et efficace.

Plusieurs événements sont à l'origine de notre décision de nous joindre à l'OEA. Une vague de démocratisation avait transformé le climat politique de la région, offrant de meilleures perspectives pour la promotion des droits de la personne. En outre, l'influence croissante qu'exercent les nations de toutes les Amériques sur les questions mondiales est apparue de plus en plus évidente.